REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUDO Publié le

EXTRAIT DU REGISTR Reçu en préfecture le 25/04/2023

O'R ID: 059-215901604-20230413-13042023DELIB15-DE

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL,

NOMB	RES DE	MEMBRES
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	23	27 Pour: 27
		Contre: 0 Abstentions: 0

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Date de la convocation 06 avril 2023

Procuration(s):

Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie, M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey

Etai(en)t absent(s):

Date d'affichage
06 avril 2023

Etai(en)t excusé(s):

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

en Préfecture le

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : M. WALLOT Geoffrey

15/04/2013

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

et publication du

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe GOLINVAL, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :

0,00

- un excédent reporté de :

132 071,86

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

132 071,86

- un déficit d'investissement de :

103 344,58

- un déficit des restes à réaliser de :

0,00

Soit un besoin de financement de :

103 344,58

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT

132 071,86

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

28 727,28

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

103 344,58

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

ait à Crespin

Le Maire



